



Canadian Association of Elizabeth Fry Societies™  
Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry  
701-151 Slater Street, Ottawa, Ontario K1P5H3  
Telephone : (613) 238-2422  
Facsimile : (613) 232-7130  
e-mail : caefs@web.ca  
Home Page : www.elizabethfry.ca

## *Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry*

### *Assemblée générale annuelle – 2015*

#### **Rapport de la présidente**

Merci du fond du cœur pour votre engagement aux côtés et auprès des femmes et des filles marginalisées, victimisées, criminalisées et institutionnalisées. Nous venons de vivre une autre année fort occupée durant laquelle nous avons travaillé aux projets suivants:

- Suivi des recommandations qui ont fait suite à l'enquête sur la mort d'Ashley Smith
- Plaidoyer pour une enquête sur la mort de Kinew James, décédée au Centre psychiatrique régional de Saskatoon, le 20 janvier 2013
- Évaluation de certains cas en vue d'éventuelles révisions de condamnations criminelles
- Aide à des détenues qui font appel dans des causes de désignations de «délinquantes dangereuses»
- Élaboration de matériel de formation concernant l'alinéa 718(2)(e) du *Code criminel du Canada* – également appelé principes de *Gladue*
- Aide aux procureurES de la défense dans des causes d'inculpation et de poursuite de femmes qui utilisent une force létale pour se défendre, elles-mêmes ou leurs enfants
- Production d'éléments de preuve pour contrer la politique régressive de maintien de l'ordre réitérée dans diverses réformes législatives déposées au Parlement

- Co-organisation de la Conférence Sallows Fry 2015 – *A Canadian Crisis: Criminalization and Imprisonment of Indigenous Women & Those with Disabling Mental Health Issues*, à la Faculté de droit de l'Université de la Saskatchewan.

Au nom de tout le réseau, je remercie le conseil d'administration et l'ensemble de nos membres pour votre engagement continu envers les femmes et les filles avec qui et au nom desquelles nous travaillons.



Cathie Penny  
Présidente (juin 2014 - mars 2015)  
Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry

À titre de nouvelle présidente et en notre nom à toutes, je veux remercier Cathie Penny pour son engagement de longue date envers les femmes criminalisées et envers le travail et les femmes qui composent le réseau des sociétés Elizabeth Fry. Nous avons énormément apprécié son leadership et son dévouement dans son rôle de présidente et nous lui souhaitons le meilleur. Cathie, tu vas nous manquer!

Diana Majury  
Présidente (avril - mai 2015)  
Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry



Canadian Association of Elizabeth Fry Societies™  
Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry  
701-151 Slater Street, Ottawa, Ontario K1P5H3  
Telephone : (613) 238-2422  
Facsimile : (613) 232-7130  
e-mail : caefs@web.ca  
Home Page : www.elizabethfry.ca

## *Rapport de la trésorière*

*Exercice financier: 1<sup>er</sup> avril 2014 – 31 mars 2015*

Il me fait plaisir d'annoncer aux membres de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry (ACSEF) que notre situation financière demeure positive et stable et que nos membres sont toujours bien représentées par notre bureau national.

Les contraintes budgétaires n'ont pas entravé les efforts que nous déployons au nom des femmes victimisées, marginalisées, criminalisées et institutionnalisées, avec et pour lesquelles nous existons. En plus du financement récurrent de Sécurité publique et de dons additionnels à nos fonds éducatifs, cette année, notre directrice générale a encore une fois aidé à compenser certaines de nos dépenses en donnant à l'ACSEF les revenus provenant de ses honoraires de conférencière, de prix qu'elle a reçus et de son affectation à la Faculté de droit de l'Université de la Saskatchewan, où elle a été affectée à la chaire des droits de la personne Ariel F. Sallows.

Un état détaillé des dépenses accompagne nos états financiers vérifiés. Nous avons respecté tous nos engagements financiers et l'ACSEF a fonctionné selon les directives de son conseil d'administration durant toute l'année écoulée. Au nom du conseil d'administration, je remercie l'ensemble de nos membres qui ne ménagent pas leurs efforts pour maintenir notre stabilité financière.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Diane Bergeron', is written over a light blue horizontal line.

Diane Bergeron  
Trésorière  
Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry



Canadian Association of Elizabeth Fry Societies™  
Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry  
701-151 Slater Street, Ottawa, Ontario K1P5H3  
Telephone : (613) 238-2422  
Facsimile : (613) 232-7130  
e-mail : caefs@web.ca  
Home Page : www.elizabethfry.ca

## *Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry*

### *Assemblée générale annuelle – 2015*

### **Rapport de la directrice générale**

*«Très peu de femmes commettent des crimes. Ceci devrait être tout à leur honneur et devrait leur donner droit à la reconnaissance plutôt qu'à la négligence et à la privation» - Louise Arbour*

C'est toujours un honneur, un privilège et une grande responsabilité pour moi de travailler avec vous toutes, nos membres, notre conseil d'administration et les femmes dont les expériences vécues sont à la base de notre travail. Merci encore une fois à chacune d'entre vous pour votre engagement sans faille, votre compassion, votre force, votre résilience et votre ténacité. Vous ne cessez jamais de m'étonner et de m'inspirer!

### **Bilan de l'année**

Pour ce qui est de nos activités pendant l'année écoulée, nous avons été invitées à 27 occasions par des membres du Parlement et du Sénat et par des comités parlementaires et sénatoriaux à des rencontres ou des comparutions pour commenter des questions de réformes politiques ou législatives. Nous avons aussi participé à 259 réunions avec des membres du personnel politique et des fonctionnaires.

Nous avons pris la parole lors de 267 événements répartis en allocutions publiques, cérémonies de reconnaissance, conférences et événements médias. J'ai aussi assisté à plusieurs rencontres régionales en personne ou par téléconférence et j'ai accompagné nos représentantes régionales dans des établissements fédéraux. J'ai également rencontré les conseils d'administration, le personnel, les militantes ou la clientèle de 11 de nos 24 organisations membres.

Nous avons collaboré avec les médias à 355 occasions et rédigé 11 rapports, articles ou documents pour présentation ou publication, de même que 216 lettres. Cela n'inclut pas le volume significatif d'information que reçoit et traite le bureau national de l'ACSEF. Par

exemple, nous avons répondu à des dizaines de milliers de courriels, d'appels téléphoniques et même quelques télécopies.

Malgré d'importantes limites en matière de ressources, les membres de notre réseau pancanadien de sociétés Elizabeth Fry ont fait plusieurs contributions additionnelles dans leurs régions, leurs communautés et dans tout le pays. Notre organisation étant présentement basée à Saskatoon, l'année écoulée nous a fourni de fantastiques occasions de prendre note de ces contributions en vivant et en travaillant avec le formidable personnel et l'équipe de bénévoles de la Société Elizabeth Fry de Saskatchewan.

La suite du présent rapport offre un aperçu de notre travail de promotion des droits et prérogatives des femmes qui vivent la marginalisation, la victimisation, la criminalisation ou l'institutionnalisation. Tout en continuant à apprendre et tirer des leçons de nos efforts collectifs et coopératifs, nous voulons également rendre hommage à la force, la flexibilité et la ténacité de notre réseau ainsi qu'au courage et à la résilience extraordinaires des femmes et des filles avec qui nous cheminons et travaillons.

## **Bureau de l'ACSEF**

En plus d'étudier le droit à temps partiel à l'Université d'Ottawa, Catherine Sleightholm continue à travailler au Bureau national de l'ACSEF.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, j'ai commencé mon affectation à la Faculté de droit de l'Université de la Saskatchewan à la chaire des droits de la personne Ariel F. Sallows. En plus d'enseigner le droit carcéral, j'ai eu l'occasion d'offrir un cours sur la justice sociale et les droits de la personne, de superviser des recherches indépendantes et de procéder à l'examen par les pairs de mémoires publiés par la *Saskatchewan Law Review*. Cette position nous a également permis de combiner l'AGA de l'ACSEF et la conférence de la chaire Sallows. Les 21 et 22 mai 2015, nous avons le très grand plaisir de présenter *A CANADIAN CRISIS: Criminalization & Imprisonment of Indigenous Women & those with Disabling Mental Health Issues*. Pour plus d'information sur la conférence: <http://www.caefs.ca/event/sallows-fry-conference-may-2015-final-poster-for-circulation/>

Je vais occuper ce poste jusqu'au 31 décembre 2015, ce qui va me permettre d'enseigner le droit carcéral pendant une autre session. Ce poste va également chevaucher une occasion de développer et enseigner deux nouveaux cours faisant partie du programme de droit commun à l'Université d'Ottawa. J'ai été contactée par d'autres facultés de droit concernant la possibilité d'autres affectations. La possibilité d'élargir la population ayant étudié le droit carcéral offre des perspectives très intéressantes pour l'avenir.

## **Enjeux prioritaires et initiatives de réforme du droit**

Enquête sur la mort d'Ashley Smith

De concert avec la famille d'Ashley et diverses organisations, nous allons concentrer nos efforts sur la mise en œuvre des principales recommandations qui ont émergé de notre travail avec et au nom d'Ashley et d'autres femmes souffrant de problèmes débilissants de santé mentale:

- **Mise en œuvre de contrats avec les provinces et les territoires pour les lits réservés au soin des maladies mentales** – Service correctionnel Canada devrait agir immédiatement pour négocier des ententes de transfert avec les ministères de la Santé des provinces et territoires, afin de pouvoir transférer les personnes incarcérées ayant des problèmes de santé mentale dans des établissements de santé mentale ou psychiatriques. En vertu de l'article 29 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, un détenu peut être transféré d'un pénitencier dans un hôpital à n'importe quel stade de sa détention.

SCC négocie avec l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique, pour offrir une couverture fédérale en santé mentale aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral. Ces négociations, qui sont en cours depuis plusieurs années, ont résulté en un maigre contrat visant à ajouter deux lits de traitement (dont un seul a été utilisé par SCC). Le contrat entre SCC et le Royal Ottawa Hospital concerne un projet pilote pour deux lits en soins de santé mentale au St. Lawrence Hospital, un centre de psychiatrie médico-légale à Brockville en Ontario.

Pendant son témoignage à l'enquête, le commissaire correctionnel Don Head a signalé qu'au moins une trentaine de femmes purgeant une peine fédérale vivaient des situations similaires à celles d'Ashley. SCC ne semble pas pressé d'initier les transferts aux termes de l'article 29 concernant les personnes ayant besoin de soutien et de traitement pour des problèmes de santé mentale.

- **Isolement** – Ashley Smith a passé presque toute sa détention en isolement, en contravention de la loi et des politiques correctionnelles. Il y a 20 ans, des incidents à la Prison des femmes de Kingston ont mené à l'isolement illégal de huit femmes. Ces incidents sont à l'origine de la *Commission d'enquête sur certains événements survenus à la Prison des femmes de Kingston*. Dans les conclusions de cette Commission d'enquête, Madame le juge en chef Louise Arbour a recommandé une réforme en profondeur du système correctionnel pour femmes. Elle a surtout souligné la nécessité d'une surveillance de l'appareil judiciaire, l'instauration de limites à l'utilisation de l'isolement, de même que la possibilité pour les détenues de retourner devant le tribunal pour des révisions de peine lorsque leurs conditions d'isolement s'apparentent à une interférence correctionnelle avec l'intégrité de la peine.

Par suite du décès d'Ashley Smith, plusieurs groupes ont demandé l'application de limites à l'utilisation de l'isolement. Cette année, divers groupes ont engagé des actions en justice visant à réduire l'utilisation de l'isolement au Canada. L'ACSEF continue à soutenir et promouvoir les recommandations du jury de l'enquête exigeant des mécanismes de surveillance et l'élimination de l'isolement pour les personnes incarcérées ayant des problèmes de santé mentale.

- **Surveillance du système correctionnel** – Tout le monde au Canada peut avoir recours à une panoplie d’ombudsman et d’organisations de défense de droits dans différents aspects de leur vie quotidienne. Les patients dans les hôpitaux ont accès à quelqu’un qui coordonne les soins ou qui défend leurs intérêts. Les consommateurs peuvent contacter un bureau d’éthique commerciale. Les personnes incarcérées ont accès au personnel correctionnel et au bureau de l’enquêteur correctionnel (des organisations surchargées dont les ressources et les mandats sont beaucoup trop limités). L’aide juridique étant également extrêmement restreinte, les avocates ne sont accessibles qu’au petit nombre de détenues les plus visibles dans les médias et les mieux nantis.

Les organisations non-gouvernementales, comme nos sociétés Elizabeth Fry, sommes le plus souvent frustrées dans nos tentatives de fournir de l’aide. C’est pourquoi, en plus des nombreuses requêtes pour des mécanismes externes de surveillance du système judiciaire, nous appuyons également les conclusions du jury de l’enquête sur la mort d’Ashley qui recommandent l’ajout dans chaque établissement d’assistantes parmi les détenues et de porte-parole formées par Elizabeth Fry. Notre objectif consiste à empêcher des problèmes solubles de se transformer en crises systémiques à long terme.

### Défense de droits en région

Nos équipes de représentantes régionales constituent une richesse inestimable pour l’ACSEF. Par le passé, nos représentantes régionales ont éprouvé des difficultés d’accès aux femmes vivant dans des unités résidentielles et des unités d’isolement ou à sécurité maximale dans certaines régions. Mais cette année, le commissaire a clarifié le fait que les représentantes de l’ACSEF doivent avoir accès à toutes les femmes purgeant une peine fédérale. Celles-ci continuent de visiter tous les secteurs des établissements pour femmes dans leurs régions respectives, elles rencontrent les groupes organisés de détenues et les membres de la direction. Elles assurent un suivi et documentent leurs visites mensuelles en présentant des rapports à SCC avec copies à l’ACSEF, à la sous-commissaire pour les femmes et à l’enquêteur correctionnel. Comme porte-parole des femmes incarcérées, les représentantes régionales facilitent la création de liens entre celles-ci, nos membres, et d’autres soutiens et ressources communautaires. Le surpeuplement et le climat législatif et politique actuel, ainsi que la myriade d’enjeux connexes à ces graves problèmes, continuent cependant d’entraver nos progrès.

### Travail en coalition et interventions

L’ACSEF continue de travailler en coalition avec plusieurs autres groupes et organisations. Par exemple, alors que nous nous préparons pour l’enquête sur la mort de Kinew James, nous bénéficions de nos années de collaboration avec le Programme en droit humain international de la Faculté de droit de l’Université de Toronto portant sur les protections qu’offre le droit humain international et ses mécanismes d’application pour les détenues vivant avec des problèmes de santé mentale. En coalition et en collaboration avec d’autres groupes revendiquant l’égalité, nous continuons d’approcher les Nations Unies au sujet de la propension du gouvernement canadien à prendre de plus en plus de décisions législatives, politiques et financières qui exacerbent la marginalisation, la victimisation, la criminalisation et l’incarcération des femmes, des pauvres et des personnes racisées – un problème qui affecte particulièrement nos soeurs autochtones et les

femmes qui vivent avec des problèmes invalidants de santé mentale.

Nous participons présentement à la préparation de mémoires pour le comité des Nations Unies qui examine le respect par le Canada des dispositions de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF). Nous examinons avec d'autres organisations des droits de la personne et groupes autochtones la possibilité de déposer une plainte auprès de la Commission interaméricaine des droits de l'homme. En bref, nous persistons à réitérer nos demandes pour que l'ONU exhorte le Canada à établir des mécanismes externes et indépendants, complets et accessibles, de surveillance de l'appareil correctionnel et de réparation. Les instances qui examinent le dossier du Canada quant à son respect des droits de la personne, des droits des femmes, des droits des détenus et des droits civils et politiques, de même que des droits touchant les handicaps, la torture et les enfants, ont déjà dénoncé haut et fort les politiques et procédures ayant cours dans le système carcéral fédéral et les prisons pour jeunes. De ces violations des droits découlent des mesures excessives de classement, d'isolement et de sanction des femmes et des filles, de même qu'un traitement discriminatoire des femmes racisées et handicapées.

Grâce à mon affectation à la chaire des droits de la personne Ariel F. Sallows de la Faculté de droit de l'Université de Saskatchewan et aux contributions des étudiantes en droit de l'Université de Saskatchewan, en partenariat avec des détenues dans les prisons provinciales, nous avons produit un nouveau manuel *Droits de la personne en Action* (DPEA) et offert une formation en droits de la personne en Saskatchewan. Le ministère de la Justice provincial, responsable des services correctionnels, a accepté de distribuer le manuel dans toutes les prisons administrées par la province. De plus, la société Elizabeth Fry de Saskatchewan va continuer à offrir la formation *Droits de la personne en Action* aux femmes purgeant une peine provinciale ou placées en détention préventive en Saskatchewan, par l'entremise de membres de notre équipe régionale de défense de droits pour les Prairies, et notre représentante du Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci basée à Saskatoon.

Au début du présent exercice financier, l'ACSEF et l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) avons obtenu statut d'intervenantes dans la cause en appel *R v Kokopenace*. Cette cause aborde l'absence de représentation autochtone chez les jurés. Nous avons soulevé des préoccupations systémiques issues de l'interaction des femmes autochtones avec le système de droit pénal et l'inéquité et l'injustice de l'ensemble du système. L'ACSEF et l'AFAC savent par expérience que les femmes autochtones ont une relation particulière, et souvent très problématique, avec le système de justice pénale. Nous avons tenté d'éclairer les enjeux en cause en apportant cette perspective dans les délibérations du tribunal. Pour ce faire, nous avons puisé dans le rapport de l'examen indépendant mené par l'honorable Frank Iacobucci, *La représentation des Premières nations sur la liste des jurés en Ontario* (février 2013). La perspective des femmes autochtones informe le principal argument de l'AFAC et l'ACSEF. La position de l'AFAC et l'ACSEF sur cette question, telle que présentée avec grande compétence par notre avocate, Mary Eberts, repose sur le fait que l'assertion de la souveraineté canadienne a remplacé l'approche autochtone traditionnelle par un système de justice pénale culturellement étranger aux peuples autochtones. Il est par conséquent approprié pour la Couronne de respecter les normes de probité les plus élevées, y compris une scrupuleuse attention apportée aux droits à l'égalité des personnes affectées par ces normes, dans l'administration de son système de justice.



Le Canada a déjà joui d'une réputation internationale enviable en matière de promotion et de protection des droits de la personne. Nous continuons à encourager la population canadienne à s'assurer que notre gouvernement prenne des mesures pour regagner cette réputation, en commençant par un engagement renouvelé à respecter et soutenir les droits humains et constitutionnels de l'ensemble des femmes et des hommes, sans égard à leur sexe, leur race, leur capacité et leur orientation sexuelle et politique.

### **En guise de conclusion**

Nous sommes plus que jamais inspirées par le courage, la ténacité et la résilience des femmes marginalisées, victimisées, criminalisées et institutionnalisées avec et au nom de qui nous travaillons. Malgré les nombreux défis que nous devons relever, nous continuons à collaborer avec des femmes qui sont certainement parmi les plus engagées, créatives et extraordinairement enthousiastes de toutes les employées, bénévoles et membres de conseils d'administration que l'on puisse imaginer. Nous apprécions beaucoup notre formidable équipe, votre précieuse expertise et votre indomptable dynamisme.

Merci de renouveler sans cesse mon intérêt et ma passion pour ce travail. Votre inépuisable compassion, votre énergie et votre ingéniosité sont une source constante d'inspiration. C'est toujours un immense privilège de pouvoir travailler avec et pour vous toutes.



Kim Pate  
Directrice générale  
Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry